



**MINISTÈRE  
DE L'ÉCONOMIE,  
DES FINANCES  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Amende transactionnelle de 600 000 euros  
à l'encontre de la société  
SHOWROOMPRIVE.COM (site internet  
showroomprive.com)**

Paris, le 11/07/2023

Entre 2015 et 2020, les agents CCRF de la direction départementale de la protection des populations de Seine-Saint-Denis ont enquêté sur les pratiques commerciales de la société SHOWROOMPRIVE.COM sur son site de vente en ligne. Cette enquête a permis de constater des annonces de réduction du prix fondées sur la mise en avant de prix de référence trompeurs pour les articles vendus sur son site.

Ces fausses promotions sont constitutives du délit de pratiques commerciales trompeuses, **tel que défini aux articles L.121-2 et L.121-3 du code de la consommation, dans la mesure où elles altèrent le jugement du consommateur dans son acte d'achat.**

**Avec l'accord du Parquet de Bobigny, une amende transactionnelle d'un montant de 600 000 euros a été proposée à la société SHOWROOMPRIVE.COM qui l'a acceptée.**

Service presse de la DGCCRF  
01 44 97 23 91  
[presse@dgccrf.finances.gouv.fr](mailto:presse@dgccrf.finances.gouv.fr)